

# Thème 3 - La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial

## Chapitre 3 - Métropole et colonies

### Introduction :

L'Empire colonial français voit le jour à partir de la conquête de l'Algérie en 1830. Il s'agit avant tout de réaffirmer la puissance de la France après les multiples défaites et humiliations subies suite la Révolution française. L'Europe étant sous le contrôle des monarchies d'Europe centrale, la France va se tourner vers de nouveaux territoires pour affirmer sa suprématie : l'Asie et l'Afrique. C'est durant la IIIème République que ce met réellement en place l'Empire colonial et surtout son administration. Aussi nous pourrions nous demander en quoi le système colonial français est-il original dans ce grand XIXème siècle.

### I. La politique coloniale française

#### A. Le triomphe progressif de la colonisation

##### 1. Les raisons de la colonisation

C'est durant la IIIe République que la colonisation connut sa pleine expansion. En effet, l'opinion publique devient alors plus favorable pour des raisons économiques : les colonies sont à la fois sources de richesses (notamment en matières premières) et sont aussi des débouchés pour la production métropolitaine, même si ceci reste à relativiser. De plus, la curiosité géographique se développe notamment pour le continent africain où l'intérieur est encore mal connu. Sur le plan de la diplomatie la rivalité avec l'Angleterre et l'Allemagne pousse à ne pas laisser ces pays supplanter le prestige de la France. Certains républicains comme Jules Ferry ou Léon Gambetta développent l'idée d'une mission civilisatrice de la France.

##### 2. Une politique qui divise

Un « parti colonial » se met en place et compte, en 1892, 100 députés qui s'expriment au travers de La Quinzaine coloniale fondée en 1893. Ce parti repose sur le sentiment de puissance de la France, de son rôle missionnaire et sur les expositions universelles de 1889 et 1900. Cependant, certains s'y opposent et prônent le « recueillement » autour de Georges Clemenceau et de certains radicaux. En 1885 ils s'élèvent contre le colonialisme qui prive la France d'une partie de son armée pour son maintien, qui coûte cher et ne respecte pas les Droits de l'Homme. Avant la guerre ce courant s'éteint peu à peu et l'ensemble du corps politique se met à soutenir la colonisation. En 1914, les colonies françaises englobaient 10 millions de kilomètres carrés et près de 50 millions d'habitants.

## **B. Le cas particulier de l'Algérie**

L'Algérie est conquise à partir de 1830. Le but est à la fois de redorer le blason de la France mais aussi de mettre fin à la piraterie en Méditerranée. La conquête de ce territoire se poursuit jusqu'en 1847 avec la reddition d'Abd el-Kader mais des régions comme la Petite et la Grande Kabylie restent largement insoumises. En 1848, l'Algérie est organisée en 3 départements français autour d'Alger, d'Oran et de Constantine. Les territoires sahariens sont sous administration militaire. L'Algérie n'est plus alors une colonie mais est intégrée au territoire national français. Commence alors une émigration européenne vers l'Algérie venue de France, d'Espagne et d'Italie. En 1871, il y a environ 300 000 Européens en Algérie, à cette date la chute du Second Empire entraîne la Grande insurrection de Kabylie montrant encore les signes d'une insoumission de ce territoire.

### **Focus - 1887 la généralisation du Code de l'Indigénat**

Le Code de l'indigénat est un recueil de lois s'appliquant aux habitants autochtones des colonies. Adopté pour l'Algérie en 1881, il est élargi à l'ensemble des colonies françaises en 1887. La loi distinguait deux catégories : Les « citoyens français », d'origine métropolitaine, assujettis au droit classique, et les « sujets français » (Africains, Malgaches, Algériens, Indochinois...) soumis au Code de l'Indigénat. Celui-ci était très contraignant et inégalitaire, il est le symbole de l'assujettissement de la France sur les colonies. En effet, les indigènes pouvaient être soumis aux travaux forcés, au couvre-feu la nuit ou encore à des taxes particulières.

## **II. Colonisation et relations internationales**

### **A. L'expansion française face à l'Angleterre**

#### **1. L'Égypte**

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle l'Égypte attire toutes les convoitises. Le Khédivé Ismaïl, chef de l'État, avait alors contracté une dette énorme envers la France et l'Angleterre. Les Britanniques devançant les Français en eu réprimant la révolte d'Arabi Pacha et occupant ainsi l'Égypte en 1882. Cependant, l'influence française reste forte dans ce pays grâce aux missions scolaires et culturelles qui avaient été précédemment mises en place.

#### **2. La Conférence de Berlin et le partage de l'Afrique**

Après la Conférence coloniale de Berlin (1884-1885), la France, l'Angleterre et l'Allemagne se partagent l'Afrique. Suite aux missions de Brazza entre 1875 et 1880 au Gabon et au Congo, est créé en 1910 l'Afrique équatoriale française (AEF). En 1895 est créée l'Afrique-Occidentale française (AOF) regroupant le Sénégal, le Tchad, et l'ensemble des territoires du Golfe de Guinée sauf le Nigeria occupé par les Anglais. Dans les années 1890-1900 l'exploration du Sahara permet la jonction entre l'Algérie, l'AEF et l'AOF même si les soulèvements persistent notamment dans les zones désertiques.

### **Focus - 1898, Fachoda, le choc des impérialismes**

En 1898, les puissances européennes se disputent les derniers territoires disponibles en Afrique. Lord Kitchener, général anglais, remonte le Nil avec son armée et tombe sur une expédition française basée à Fachoda. Composé de tirailleurs sénégalais, Jean-Baptiste Marchand mène cette expédition entre le Congo et le Nil. En pleine Affaire Dreyfus, l'opinion publique souhaite un affrontement entre les deux états. Cependant, le président Félix Faure et son ministre des Affaires étrangères Théophile Delcassé s'y opposent. En effet, le but est alors de trouver des alliés face à l'Allemagne. Aussi, T. Delcassé demande à l'expédition française de se retirer. Cet épisode de Fachoda permet en 1904 la signature de l'Entente cordiale entre la France et le Royaume-Uni, qui dès lors sont unies.

## **B. Les extensions de la colonisation**

### **1. La conquête de l'Indochine**

Sous la présidence de Jules Ferry (1882-1885), la France établit un protectorat sur l'Annam en 1884 puis sur le Tonkin. Cependant, les difficultés dans le Tonkin en 1885 entraînent la chute de ce gouvernement. La Chine finit par accepter l'emprise française sur l'Indochine en 1885 par le traité de Tien-tsin. Le Laos est alors peu à peu exploré et en 1893 est créée l'Union indochinoise regroupant la Cochinchine et les protectorats du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge et du Laos.

### **2. Le protectorat de Tunisie**

En 1881, la France prend prétexte d'un incident diplomatique en Algérie pour intervenir en Tunisie. Par le traité de Bardo (1881), le bey de Tunis permet à la France d'établir un protectorat. Le but est de conserver les institutions traditionnelles de Tunisie et de les doubler par une administration française.

### **3. La situation de Madagascar**

Sous la pression des colons de la Réunion, est établi en 1885 un protectorat à Madagascar. Suite à des soulèvements l'annexion est proclamée en 1896. Certains colonialistes comme le Maréchal Lyauté (1854-1934) critique alors la dureté des répressions coloniales à l'encontre des indigènes.

## **C. La France et l'Allemagne**

L'Afrique du Nord est le théâtre de plusieurs crises entre l'Allemagne et la France. Ce territoire est alors un lieu d'intérêt à la fois pour l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Cette dernière s'assure la neutralité des Britanniques en renonçant à ses prétentions sur l'Égypte. Aussi devant cette alliance franco-britannique l'Allemagne débarque au Maroc en 1905 ce qui conduit à la Conférence internationale de 1906 à Algésiras pour établir le sort du Maroc. Cette Conférence ne

tranche pas en faveur d'une puissance et dès mai 1911 Fès est occupée par les Français à la demande du sultan marocain. En réaction l'Allemagne envoie la canonnière Panther à Agadir en juillet 1911 : c'est « le coup d'Agadir ». Finalement, un accord franco-allemand est trouvé en novembre 1911 sous l'influence de Joseph Caillaux (1863-1944) qui permet d'éviter le conflit et laisse plus de liberté d'action à la France au Maroc. Le protectorat français du Maroc est établi en 1912 en échange l'Allemagne obtient une compensation au Congo.

### **III. Vivre dans une colonie française**

#### **A. Une administration complexe**

L'Empire colonial français connaît des différences au niveau de l'administration de ses territoires. Certains sont des colonies administrées directement par l'État français d'autres des protectorats, c'est-à-dire des territoires où le système administratif traditionnel a été conservé mais est soumis à la France. Aussi, il existe différents responsables : l'Algérie dépend du ministre de l'Intérieur, les protectorats du ministère des Affaires étrangères, les autres colonies du ministère des colonies créé en 1894. Une École coloniale est créée pour former les fonctionnaires attachés à la gestion de cet empire.

#### **B. Des territoires développés pour être exploités**

Ces territoires coloniaux sont exploités mais de façon partielle en raison de divers blocages notamment des populations. On peut citer l'exemple de la Grande révolte de Kanak de Nouvelle Calédonie en 1878 face à l'accaparement des terres par les colons. De grands travaux sont accomplis comme des lignes de chemin de fer ou des canaux mais ceux-ci ne permettent pas le développement d'une industrie locale sauf dans le cas de l'exploitation de ressources naturelles. Toutes ces infrastructures servent avant tout aux exportations vers la métropole et entraînent un bouleversement des modes de vie traditionnels de ces territoires.

#### **C. Une société inégalitaire**

Sur le plan social, la distinction entre colons et indigènes est forte. En Algérie, en 1914, 680 000 Européens sont majoritairement urbains face à 4 800 000 « musulmans » pour une bonne partie ruraux. La scolarisation reste très partielle, seule une minorité accède aux études et ils forment, par la suite, les cadres des mouvements nationalistes d'indépendance. Les indigènes possèdent moins de libertés et n'obtiennent la citoyenneté française que par naturalisation mais celle-ci s'accompagne d'une perte du statut personnel c'est-à-dire religieux. Cela freine grandement l'assimilation de ces

populations à la nation française.

### **Focus - Saigon, ville coloniale**

Saigon, au Vietnam, est surnommée la «Perle de l'Extrême Orient» et est un des centres de la colonie indochinoise française. Les Français s'y installent en 1859. Les aménagements servent à la domination coloniale, à l'image de la cathédrale chrétienne (1880) qui doit favoriser la conversion des populations locales à cette religion. L'Hôtel des postes (1891) et l'Hôtel de ville (1907) servent à représenter la ligne directe entre la colonie et la métropole. De même, l'Hôtel du Gouverneur de Cochinchine ou l'hôpital militaire montrent le contrôle de la région.

Une séparation des modes de vie entre indigènes et colons se manifeste par des lieux réservés aux Européens comme les cercles sportifs. Des touristes membres de l'élite européennes se rendent dans les hôtels. Ils bénéficient du dépaysement asiatique et séjournent à Saigon avec un mode de vie européen. Pensée comme une ville modèle permettant l'intégration des populations, Saigon devint de plus en plus un des symboles de la domination métropolitaine sur ses colonies.

Conclusion :

Durant la III<sup>ème</sup> République la France a su construire un empire colonial concurrent de la plus grande puissance de l'époque : l'Angleterre. Se faisant, elle a réaffirmé sa puissance et a jeté sur le monde une partie de sa culture. Cependant, la colonisation possède, notamment pour les populations, une face terrible celle de la discrimination et de l'inégalité profonde. Ceci en contradiction avec les valeurs soutenues par la France et explique sans doute, en partie, la chute de cette empire colonial quelques décennies plus tard.